

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 18 mars 2021

Le 18 mars 2021, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Monique ZERBIB, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Marcel ROGEMONT et Alexandra BENSAMOUN.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte financier 2020 ; modification des conditions générales de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel de la Haute Autorité (rupture conventionnelle et congés bonifiés) ; avis sur le projet de loi relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique et sur le projet de loi organique relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution ; relevé de conclusions de la séance du 4 février 2021.

POINTS ABORDÉS

Avis sur le projet de loi relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique et sur le projet de loi organique relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution

La secrétaire générale et la directrice des affaires juridiques, européennes et internationales de l'Hadopi présentent un projet avis sur le projet de loi relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique et sur le projet de loi organique relatif à la protection de l'accès du public aux œuvres culturelles à l'ère numérique modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution. Une discussion s'engage avec les membres du Collège. Le projet d'avis est, sous réserve de certaines modifications, adopté.

Approbation du compte financier 2020

La secrétaire générale, le directeur administratif, financier et des systèmes d'information ainsi que l'agent comptable de l'Hadopi présentent le compte financier pour l'année 2020. Ce dernier est approuvé par les membres du Collège.

Modification des conditions générales de recrutement, de gestion et de rémunération du personnel de la Haute Autorité (rupture conventionnelle et congés bonifiés)

Ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté pour la prochaine séance du Collège.

Approbation du relevé de conclusions de la séance du 24 février 2021

Les membres du Collège approuvent le relevé de conclusion de la séance du 24 février 2021.

Le 16 avril 2021

La Présidente

Monique ZERBIB